

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du lundi 18 décembre 2023</i>	
2023 – 148	NOMBRE DE MEMBRES <ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 12/12/2023
	Date d'affichage : 12/12/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, SEIRACQ, GATINGT, DARRACQ, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme CHAUPRADE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. VILATON

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Secrétaire de séance : **Mme Isabelle CHAUPRADE***

OBJET :

**DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES DU LOTISSEMENT
« TERRAINS LABORDE »**

VU l'article L2121-30 du CGCT, modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite Loi 3DS et stipulant que « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration. »

CONSIDERANT l'aménagement, avenue du 19 mars 1962, du lotissement des « terrains Laborde » et la création de trois nouvelles voies et d'une impasse ouvertes à la circulation,



CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la dénomination des trois voies et d'une impasse ainsi qu'à la numérotation des maisons, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE D'ADOPTER la dénomination des trois voies et de l'impasse ouvertes à la circulation et identifiées sur le plan annexé à la délibération :

- Rue de la feria
- Rue de Mariterre
- Rue des routiers
- Impasse de la renoncule

DIT que la numérotation des bâtiments et maisons sera réalisée ultérieurement par relevé métrique, en respectant les côtés pairs et impairs,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **27 décembre 2023**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20231218 – DE2023148
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Maître de l'ouvrage
 Mairie de Lambres
 100 rue de la Fèria
 59120 Lambres
 Téléphone : 03 20 81 11 22
 Fax : 03 20 81 11 23

Architecte
 Maitrise d'ouvrage
 100 rue de la Fèria
 59120 Lambres
 Téléphone : 03 20 81 11 22
 Fax : 03 20 81 11 23

Concepteur
 Maitrise d'ouvrage
 100 rue de la Fèria
 59120 Lambres
 Téléphone : 03 20 81 11 22
 Fax : 03 20 81 11 23

Marché
 Aménagement des terrains
 Labors & Sini/Vincendi Paul

Phase
 PERMIS D'AMENAGER

Objectif
 PA9
 Hypothèse d'implantation
 du bâti

date/schéma
 Novembre 2022 / 1500 e

Modifications



- LEGENDES**
- Parcelle existante 49 150 02
 - DOMAINE PRIVE
 - Parcelles privées / lots Dura
 - Etat existant
 - Etat constructif / hypothèses
 - Hypothèses implantation bâtiment
- REVENDEURS**
- Enfilé
 - Enfilé sans échelle
 - Enfilé avec échelle (échelle charnière, plateau)
 - PLATEAU
 - Plateau à l'aplomb
 - Plateau (pente)
 - Plateau à l'aplomb, rampes, escaliers (plateforme)
 - Plateau à l'aplomb, escaliers (échelle charnière, plateforme)
- ESPACES PLANTES**
- Herbe sèche
 - Espace ouvert
 - Massif de couvert végétal
 - Zone tampon végétale (végétation / végétation pour le piédestal)
- Autres à planter :**
- Mélange d'essences locales (ex: type chêne, hêtre, bouleau)
 - Arbres exotiques (ex: type palmier)
 - Arbres à planter sur la place
 - Plants à planter en façade dans la rue (type rosier, tamaris, safran, etc)
- NOTES**
- Piedils des seuils
 - Canalis
 - Banc

rue de Marie terre
 rue ~~de la Fèria~~
 impasse de la ramoncuille
 rue des rouliers



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 040-214002834-20231218-DE2023148-DE

